

DES NORMES GLOBALES POUR LA PROFESSION EUROPEENNE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA PROFESSION D'AUDIT

**STAVROS B. THOMADAKIS
PRÉSIDENT
PUBLIC INTEREST OVERSIGHT BOARD**

Remarques d'ordre général

La production de comptes des sociétés crédibles, clairs et exhaustifs demeure l'objectif central des professionnels comptables et des auditeurs. Cet objectif est essentiel pour les entreprises financières et les entreprises non financières, les activités réglementées et les activités non réglementées, les opérations intérieures et les opérations internationales. Dans tous les environnements de marchés, les investisseurs et les dirigeants s'appuient sur les comptes des sociétés pour leurs décisions et leurs actions. En d'autres termes, des comptes crédibles, clairs et exhaustifs constituent une condition préalable universelle pour le fonctionnement normal du marché et son développement.

Cette condition préalable universelle a été poussée en avant par l'intégration des marchés en Europe ainsi que par la globalisation des marchés dans le monde. Elle est devenue encore plus urgente depuis que des scandales financiers ont ébranlé quelques unes des économies de marché les plus avancées. Elle a acquis une pertinence accrue du fait des crises actuelles qui affectent l'intégrité des établissements financiers. Les juridictions nationales n'ont désormais plus de marge de choix entre adopter des mécanismes proposés pour assurer la crédibilité des comptes des sociétés ou feindre de les ignorer.

Cette condition préalable de comptes crédibles, clairs et exhaustifs renvoie immédiatement à la question des normes. Comment les comptes sont-ils constitués ? Comment sont-ils revus et par qui ? Comment sont-ils audités ? Les auditeurs sont-ils crédibles ? Le fonctionnement des marchés, des sociétés et des économies dépend largement des réponses apportées à ces questions.

Les rapports financiers sont bien plus qu'une représentation historique d'événements économiques survenus au cours d'une période déterminée ; ils constituent un composant crucial des décisions financières clés et sont à même d'influencer la façon dont ces décisions sont mises en œuvre.

En conséquence, les normes régissant la production et la validation de comptes crédibles, clairs et exhaustifs *demeureront* un élément crucial du développement des entreprises, des marchés et des économies.

L'Union européenne a été un protagoniste dans ce domaine. Elle a adopté les IFRS et envisage actuellement l'adoption des Normes internationales d'audit (ISA), suivant les procédures spécifiées dans la Huitième directive du droit des sociétés. L'adoption des normes internationales dans le vaste ensemble économique européen regroupant tous les Etats membres comporte trois implications. Premièrement, la mise en place de la comparabilité entre les comptes de sociétés et leur fiabilité, en faveur de l'émergence d'un marché financier européen intégré, ce qui libère l'investisseur européen d'une "myopie nationale" et crée une vaste zone pour l'investissement. La deuxième implication est que l'Union européenne se positionne comme chef de file mondial dans des réformes qui promettent de rehausser la qualité et la crédibilité des pratiques comptables mondiales. La troisième implication est que l'Union européenne lance un défi pour la convergence avec un jeu unique de normes que d'autres économies majeures (les Etats-Unis et le Japon par exemple) vont devoir relever. Au moment même où je vous parle, il se produit de nombreux développements importants en faveur de la convergence.

Le modèle traditionnel de normalisation

Bien évidemment, les normes internationales elles mêmes ne tombent pas du ciel. Elles sont des outils créés par l'homme. Elles sont des instruments de réglementation de la pratique professionnelle.

Les questions que je veux aborder aujourd'hui sont les suivantes : comment les normes sont-elles élaborées ? Comment évoluent-elles ? Quelles sauvegardes existent, garantissant que les normes internationales seront efficaces et utilisables par tous ?

Traditionnellement, les normes régissant la présentation de l'information financière et l'audit ont été fixées par la profession comptable de chaque pays ou de chaque région. De fait, l'activité de normalisation a constitué l'une des raisons de base de l'émergence des organisations professionnelles de la comptabilité et de l'audit et est devenue le centre d'une action collective forte. Le fait que les normes soient établies par des professionnels qui étaient également chargés de les utiliser et qui étaient les plus familiarisés avec les aspects

techniques de leurs missions, a constitué un développement naturel. Il a contribué à promouvoir la cohésion au sein de la profession et l'uniformité des pratiques dans l'activité professionnelle. En outre, les normes elles-mêmes sont demeurées pertinentes et opérationnelles parce que les membres de la profession comptable savaient quand et comment les adapter, les ajuster ou les renforcer selon les besoins qui se faisaient jour. Ce processus autonome et itératif a produit le corps fondamental des normes actuelles et compte des accomplissements considérables à son actif. Toutefois, le processus en cours de développement des sociétés et des marchés dans un monde globalisé de plus en plus complexe a mis à jour de sérieuses limitations de ce modèle traditionnel.

La première limitation est directement liée à la croissance du marché et à la mondialisation. Traditionnellement, ainsi que je l'ai indiqué, la normalisation a été conduite sur une base nationale ou au mieux, régionale. Toutefois, alors que des pays ayant de fortes traditions de pratique comptable ont tiré parti de leurs normes nationales, souvent ces mêmes normes ont été exportées dans des pays moins développés et sont devenues les catalyseurs d'une croissance des marchés accrue. Ce phénomène démontre que les marchés créent le besoin de comparabilité à travers les époques et au travers des frontières nationales.

La comparabilité entre les comptes est une quête centrale à la fois des investisseurs du marché et des autres parties prenantes qui dépendent, pour prendre leurs décisions, de la communication publique des informations. Cette comparabilité comporte deux dimensions : la cohérence interne sur le long terme et la cohérence externe par comparaison avec les entreprises concurrentes dans le même pays ou dans des pays différents.

La demande croissante en faveur de la cohérence externe résulte du besoin de réaliser des comparaisons à travers les juridictions nationales, les systèmes juridiques et réglementaires ; elle est le fruit de l'intégration économique et de la mondialisation. Ces deux dimensions de cohérence sont désormais inséparables et ne peuvent être mises en œuvre que par l'utilisation d'un corps de normes rigoureuses, crédibles et largement acceptées.

Une deuxième limitation du modèle traditionnel de normalisation a trait à la survenance de faillites et de fraudes et aux réactions du public à l'égard de ces événements. Il s'agit là d'un aspect inopportun des affaires et du fonctionnement du marché parce que ces incidents ne peuvent jamais être totalement éliminés et peuvent souvent occasionner des dommages bien au-delà des limites de l'entreprise en cause. Les défaillances et les fraudes posent également un défi aux personnes responsables de la communication financière car elles provoquent souvent des retards et/ou des distorsions dans la manière d'aborder les problèmes fondamentaux sous-jacents. Lorsque ceci se produit, la compétence et l'honnêteté des professionnels comptables, l'indépendance et la réactivité des auditeurs, voire le caractère adéquat des normes elles-mêmes font l'objet d'une légitime remise en cause.

Une troisième limitation du modèle traditionnel de normalisation se rapporte aux besoins de groupes d'actionnaires larges et diversifiés. A mesure que les marchés continuent de se développer, les sociétés deviennent communément détenues par un grand nombre d'actionnaires et présentent de l'intérêt pour de nombreux autres investisseurs potentiels. Le rôle de la communication financière évolue au cours de ce processus. Les investisseurs, en leur qualité d'actionnaires réels ou potentiels, ne sont pas nécessairement de savants opérateurs de marché, pas plus qu'ils ne sont détenteurs d'informations confidentielles. Ils dépendent des rapports financiers publiés comme source principale d'indications pour l'évaluation de leurs positions, de leurs préférences d'investissement et de leurs stratégies. Pour cette raison, la présentation de l'information financière acquiert le caractère d'un dispositif d'information dirigé vers un public d'investisseurs plus large, et non au bénéfice d'un groupe restreint de capitalistes bien informés. Dans un tel environnement, les normes qui régulent la communication financière doivent être clairement définies comme celles qui servent les besoins et les intérêts de ce "public d'investisseurs", et non ceux des grands actionnaires ou des cadres dirigeants ; les audits de ces rapports financiers qui utilisent des normes solides et crédibles deviennent la sauvegarde essentielle de ce "public d'investisseurs" contre l'inexactitude et le manque de sincérité dans la communication financière.

Ces limitations du modèle traditionnel de normalisation ont donné lieu à deux types de réponse institutionnelle ainsi qu'au développement de politiques destinées à apporter les améliorations nécessaires. En premier lieu, un élément d'intérêt public a été explicitement reconnu au travers de l'introduction d'une certaine forme de contrôle public sur le processus de normalisation. Deuxièmement, la coordination internationale des normes est devenue une priorité de premier rang.

La route vers de meilleures normes : un nouveau modèle

L'élaboration des normes internationales de comptabilité de l'IASB, les IFRS, constitue un des premiers exemples d'une nouvelle approche de la normalisation. La partie centrale de ce modèle est un comité international d'experts opérant dans le cadre d'une instance de normalisation indépendante. Cet organisme observe une procédure de consultation reconnue internationalement et produit des normes internationales sous sa propre responsabilité. Il n'est pas légalement en mesure d'imposer ces normes à aucune juridiction, mais il peut préconiser leur adoption en qualité de jeu complet de normes.

Un exemple important plus récent nous est fourni par le modèle de collaboration élaboré par l'IFAC (International Federation of Accountants), les instances de réglementation mondiales et la Banque mondiale.

Pendant de nombreuses années, l'International Federation of Accountants (l'IFAC) a mis en place des comités chargés d'établir des normes internationales dans les domaines de l'audit, de la déontologie et de la formation à l'usage de la profession comptable. Ces instances étaient composées de professionnels experts qui travaillaient en qualité de volontaires afin de produire un jeu substantiel de normes en réponse au besoin de normes internationales, susceptibles d'être adoptées par diverses juridictions. Cette initiative de l'IFAC est venue à bout de certaines des limitations du modèle de normalisation traditionnel, mais pas de toutes.

En 2003, un groupe d'organisations internationales – l'OICV, le Comité de Bâle, l'IAIS, la Banque mondiale et la Commission européenne – ont conclu un important accord avec l'IFAC

en vue d'une réforme substantielle de l'activité de normalisation internationale dans les domaines de l'audit et de l'assurance, de la déontologie et de la formation comptable professionnelle. Cette réforme a explicitement pris acte de la nécessité de relever la prise en compte de l'intérêt général au sein de la procédure de normalisation. Elle a défini des pistes selon lesquelles l'intérêt public pouvait être pris en compte et explicitement inséré dans les activités de normalisation, en commençant par la création d'un conseil indépendant chargé de superviser tous les aspects de la procédure de normalisation. Il s'agit du PIOB, le groupe que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, qui a commencé à fonctionner au début de 2005. Cette réforme a par ailleurs préconisé un changement dans la composition des organismes de normalisation en vue de les soustraire à la domination des praticiens, ainsi que la création de groupes consultatifs représentant les diverses parties prenantes, aux côtés des organismes de normalisation, pour qu'ils dispensent conseils et critiques aux normalisateurs de manière permanente. En outre, elle a réaffirmé l'engagement de l'IFAC en vue de s'assurer de l'alignement de ses organisations membres sur les normes internationales.

Cette nouvelle architecture qui est déjà à l'œuvre, vise à éliminer complètement les limitations du modèle traditionnel que j'ai signalées ci-dessus. Elle est désormais dans sa troisième année de fonctionnement et je crois qu'elle a commencé à porter ses fruits en termes de normes de qualité élevée qui reflètent l'intérêt public international.

Les normes et l'intérêt public international

Comment peut-on s'assurer que la normalisation entreprise par des experts qui ne sont pas des fonctionnaires et qui ne travaillent pas pour une organisation publique va servir l'intérêt public international ? Est-il nécessaire de maintenir une certaine influence de la profession comptable sur la normalisation ou faut-il écarter totalement la profession de cet exercice ? Pouvons-nous raisonnablement supposer que les normes internationales, telles qu'elles sont produites actuellement, vont être adoptées par un grand nombre de pays ? Telles sont les questions pertinentes auxquelles se doit de répondre un modèle viable de normalisation internationale. Je vais vous faire part des réponses et des points de vue du PIOB sur ces questions.

Nous considérons que l'intérêt public international doit être solidement amarré à l'objectif de satisfaire ceux qui utilisent l'information financière et qui font confiance aux auditeurs et à la procédure d'audit. Le champ et la nature des normes internationales de présentation de l'information financière et d'audit doivent porter non seulement sur les activités de communication d'information et d'audit mais aussi sur leurs conditions préalables, à savoir, les normes élevées de comportement et de qualification attendues des professionnels comptables et des auditeurs. En outre, la comparabilité entre les normes locales et internationales doit être claire et la mesure dans laquelle les professionnels comptables et les auditeurs locaux se conforment aux normes applicables doit être facile à établir et de manière totalement transparente. Cet aspect de l'intérêt public invite la profession comptable à faire la preuve de l'intégrité requise pour accomplir ces objectifs exigeants.

Des normes internationales de qualité élevée sont indispensables pour satisfaire aux objectifs internationaux d'intérêt public. Pour être largement acceptées et adoptées, ces normes doivent correspondre à des objectifs clairs et à des principes sains. Elles doivent être rédigées de façon claire pour la facilité de leur compréhension et de leur mise en application. Elles doivent pouvoir être mises en œuvre dans des environnements locaux très différents en termes de niveau de développement, de système juridique et d'exigences réglementaires. Elles doivent également pouvoir s'appliquer dans une gamme variée de situations concernant le client et l'auditeur. Un accent particulier doit être placé sur les besoins des petites entreprises et des petits cabinets d'audit. Les normes internationales basées sur les principes doivent être d'un calibre et d'une flexibilité permettant de couvrir l'ensemble de ces cas de façon satisfaisante. Dans ce contexte, l'importance de guides d'application est évidente.

Il ne suffit pas que les normes internationales soient d'une qualité élevée et d'une large applicabilité. Il est également nécessaire que la procédure suivant laquelle ces normes sont fixées inspire confiance. Cette procédure doit être transparente, axée sur l'avenir et flexible, elle doit offrir largement l'occasion aux parties prenantes de s'exprimer et doit être soumise à une supervision et une révision indépendantes. Permettez-moi également d'ajouter un commentaire sur les qui interviennent en qualité de normalisateurs internationaux,

dans la mesure où ils doivent eux aussi inspirer confiance. Ils doivent être compétents, érudits, expérimentés et dévoués à la cause de l'intérêt public. Ils doivent agir de façon indépendante, être réactifs aux besoins qui apparaissent et très ouverts aux apports des parties prenantes. Ils doivent également être issus de milieux différents, en termes d'expérience professionnelle, d'affiliation régionale ou sectorielle. Ils ne doivent pas être exclusivement des praticiens, ni non plus exclusivement des non-praticiens. Au contraire, c'est un panachage d'expertises qui est souhaitable. En outre, parmi les praticiens, il doit de toute évidence y avoir une différenciation en termes d'expérience auprès de petits ou de gros clients. Le processus de sélection des normalisateurs doit lui aussi être transparent et soumis à une supervision et à révision. La promotion de la qualité et de la crédibilité des normes est un élément central du mandat du PIOB et une fois concrétisée, elle facilitera leur acceptation élargie et leur mise en application efficace dans l'Union européenne et ailleurs.

La profession comptable revisitée

Les normes constituent un corps de textes normatifs d'importance critique autour desquels la profession comptable est organisée. Ceci continuera d'être le cas. Ces normes définissent en effet la profession et le champ de ses activités. Les modifications du modèle de normalisation et de la nature des normes elles-mêmes comportent des implications en profondeur pour la profession comptable et définissent un nouvel horizon.

Dans notre monde d'intégration et de mondialisation, dans notre monde où la portée des marchés financiers s'est considérablement étendue, la profession comptable n'est pas seulement en train de subir des modifications qui la font passer de l'état de profession "nationale" tournée sur elle-même à celui d'une profession « internationale » tournée sur l'extérieur. Elle est également en train d'acquérir de nouvelles responsabilités importantes à l'égard d'une multitude d'investisseurs, de petits porteurs de titres et d'épargnants. Dans le même temps, la relation que la profession entretient avec la normalisation est en train d'évoluer. Les pouvoirs publics s'impliquent de plus en plus dans l'élaboration ou dans l'adoption des normes. Les normes internationales sont élaborées à l'issue de processus plus complexes. Un corollaire de ceci est que, étant donné que les normes sont de plus en plus basées sur les principes et que leur application doit être ajustée à la situation locale tout en demeurant également compatible

avec des applications analogues dans d'autres juridictions, la mise en œuvre des normes va revêtir une importance considérable. L'harmonisation internationale de la mise en application ne peut et ne doit pas être laissée seulement entre les mains d'une poignée de cabinets d'audit internationaux. Elle doit devenir une mission pour la profession, toute entière, agissant en qualité d'entité globale en coordination avec les régulateurs qui contrôlent la qualité de l'information financière publiée et de la pratique d'audit.

Le champ des normes internationales recouvre le processus professionnel, le comportement et la qualification des auditeurs et des professionnels comptables dans leur ensemble. Ainsi, tous les paramètres qui décrivent cette "profession" sont énoncés dans un jeu commun de normes internationales. Mettre ces normes en application implique beaucoup plus que simplement s'y conformer. Les mettre en œuvre signifie organiser et développer la profession comptable dans des pays, des régions et des juridictions où elle est faible, de façon qu'elle puisse satisfaire aux normes. Les mettre en œuvre signifie également que des sujets d'importance cruciale tels que la compétence, l'indépendance et l'intégrité des professionnels comptables individuels sont dorénavant soumis à des normes explicites comparables qui établissent un référentiel pour ces professionnels de par le monde. Dans un monde où les différences linguistiques demeurent un facteur important, la réussite de la mise en application des normes internationales requiert des traductions et des formations faisant autorité.

Ce nouvel horizon pour la profession comptable est actionné par les deux mêmes forces que j'ai mentionnées précédemment. L'une est la mondialisation des marchés, des investissements et des évaluations. L'autre est l'internationalisation de la notion d'intérêt public. Il est important pour la profession de reconnaître et de cerner ces réalités au moment où elle cherche à rétablir la confiance du public dans l'information financière publiée et dans l'audit des rapports financiers. Le chemin qui conduit à la réalisation de cet objectif passe par la création de normes exhaustives de qualité élevée. Il passe également par la mise en application de ces normes suivant des modalités qui préservent la focalisation sur l'intérêt public. Au bout du compte, la confiance dans l'information financière publiée et l'audit ne pourra pas être rétablie sans qu'on prenne de nouveau acte que les auditeurs et les professionnels comptables sont d'abord et avant tout des professionnels ayant pour principal objectif de servir leurs clients d'une façon qui préserve les intérêts du public des investisseurs, et plus largement, l'intérêt général,